

Commune de QUINTIGNY



CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL Séance du 3 mars 2023

153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Nathalie FORTIN, Lory PRIN, Cécile DENISET
Mrs Jean-Paul MARTIN, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Mathieu GELHAYE, Jean-Bertrand
BLANCHON.

Absents excusés :

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

Il est demandé de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- 2- Délibération pour l'application de la fongibilité des crédits
- 6- Délibération pour demander une subvention Jeunesse et sport
- 7- Règles sur le procès-verbal du conseil municipal

APPROBATION DU PROCES VERBAL du 3 février 2023 :

Pas de remarques.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

1 – BUDGET PRIMITIF 2023:

Le budget 2023 est exposé et débattu.

Il est à noter que pour 2023, la contribution au SDIS sera versée par la Communauté de Communes, ce qui modifie notre attribution de compensation. C'est dorénavant la commune qui versera une somme à la Communauté de Communes au titre de l'Attribution de Compensation

En investissement, le projet de city stade et de l'aire de jeu des petits est reconduit avec les dépenses prévues et le financement envisagé : subventions et autofinancement.

Le budget est proposé au vote.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

2- FONGIBILITE DES CREDITS :

Une délibération est à prendre pour autoriser le maire à déplacer des sommes inscrites au budget communal d'un chapitre à un autre sans devoir prendre obligatoirement une décision modificative, sauf pour le chapitre 012 (salaires). Cette nouvelle disposition permet davantage de souplesse dans la gestion.
VOTE : pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

3- TRAVAUX ONF PARCELLES 25 et 31 :

Suite à la réunion de la commission bois, il est proposé d'ajourner les travaux dans la coupe 31 et de demander des devis aux entreprises RAYMOND et CAGNE pour les travaux de cloisonnement et de dégagement manuel dans la parcelle 25. A noter que sur environ la moitié de la surface de cette parcelle, il y a peu de régénération.

Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

A La Chaux : l'acte de vente de la parcelle 237 (succession Mathieu) peuplée d'acacias a été signé début février. Elle est située au-dessus de chez Françoise JACQUIER et n'est pas dans le périmètre ONF.

Pour rappel les arbres coupés au bois de Saint Georges dans la coupe 16 et quelques chablis à la Chaux ont été vendus en janvier. Soit 53 m3 de chênes pour 8 259 euros et 44 m3 de hêtres pour 2 865 euros

4- MARCHE DE PRODUCTEURS :

La Communauté de Commune et l'Office de Commerce et d'Artisanat de Bresse Haute Seille souhaitent animer les jeudis soir de l'été (de mai à aout) avec un marché de producteurs tournant sur le territoire. La commune en accord avec l'association « La Grappe d'Or » s'est positionnée sur la date du jeudi 31 août 2023 de 18h00 à 22h00 pour accueillir ce marché sur le parking de la salle.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 - Abstention

5- AMENAGEMENT ARRIERE MAIRIE :

La notification d'octroi de la subvention demandée au Conseil Départemental (Dotation Relance Jura 2022) est parvenue en mairie. Elle s'élève à 22 630 euros.

Nous sommes toujours en attente du retour de l'architecte pour le permis d'aménager.

6-DELIBERATION « SUBVENTION JEUNESSE ET SPORTS » :

Une nouvelle demande de subvention auprès du service Jeunesse et Sport de l'Etat a été finalisée suite à un rendez-vous avec Mr EBEL . Elle nécessite cependant de présenter un nouveau plan de financement puisqu'elle ne peut concerner que la partie city stade (et non l'aire de jeux des petits). Nous sollicitons 30% de subvention sur 65 631 euros soit 19 600 euros. Une délibération est nécessaire pour valider ce plan.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

7- REGLES SUR LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL :

A la relecture du décret qui définit les nouvelles règles quant au procès-verbal du conseil Municipal, nous publierons donc un procès verbal provisoire qui deviendra définitif au conseil suivant, avec les modifications éventuelles.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ L'entreprise FAVIER est intervenue pour mettre en place les nouveaux horaires de l'éclairage public. Il sera éteint de 23 heures à 6 heures du matin.
- ✓ Le devis du SIDEC pour les travaux sur l'éclairage public Rue du Moulin n'est toujours pas parvenu.
- ✓ Mr Romaric VINCENT a été embauché comme cantonnier à compter du 1^{er} mars 2023, avec une période d'essai.
- ✓ La régie qui permettait à la commune de pouvoir collecter des paiements, comme les redevances affouages ou les locations de salle ou de l'alambic est supprimée. Des titres de paiements seront édités et devront être payés directement à la Trésorerie par chèque, ou en bureau de tabac pour espèces ou carte bancaire.
- ✓ Le SIAHS doit se réunir prochainement pour voter compte de gestion 2022, compte administratif 2022 et budget primitif 2023.

Séance levée à 22h40

Vu pour être affiché le 8 mars 2023, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 8 mars 2023

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Lydia LINARES

Le Maire,
Jean-Paul MARTIN